



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déserts médicaux

Question écrite n° 23552

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les déserts médicaux et les initiatives des communes pour y remédier. La pénurie de médecins est un problème qui touche l'ensemble de l'Hexagone et rend difficile l'accès aux soins pour plus de 5 millions de Français. Afin de pallier cette carence, la loi santé votée en juillet 2019 prévoit notamment la suppression du numerus clausus, une refonte des études de la santé, la délégation de certaines tâches aux pharmaciens et infirmiers, la labellisation de 500 à 600 hôpitaux de proximité ou encore l'obligation pour les élèves de 2ème année de médecine d'effectuer un stage de 6 mois dans une zone sous-dotée en médecins. Pour apporter des réponses immédiates, aux grands maux les grands moyens, de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà pris des mesures : création de pôles de santé, salarisation de médecins par l'intermédiaire d'associations, développement de la télémédecine, etc. Certaines communes ou associations hospitalières ont également mis en place d'autres initiatives. C'est le cas de Voujeaucourt, dans le Doubs, qui a décidé de passer une convention avec des internes en médecine. La municipalité financera trois ans d'études d'un interne à raison de 500 euros par mois soit une bourse de 18 000 euros contre l'engagement de son installation à venir pour une durée d'au moins 3 ans. Mais il ne faudrait pas que ces solutions viennent renforcer les inégalités territoriales et qu'elles ne soient qu'un pansement sur une jambe de bois. Aussi, s'agissant d'une compétence régaliennne, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour encourager et développer ce genre d'initiatives sur l'ensemble des secteurs touchés par les désertifications médicales et pour favoriser leur pérennisation.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23552

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8554

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)